

Les droits du patient

Sur le thème **Médiation et droits du patient**

L'association droitsdupatient.ch a le plaisir de vous inviter à venir écouter **Madame Chantal Thouverez**, médiatrice cantonale au bureau cantonal de médiation santé du canton de Vaud.

Jeudi 1^{er} septembre 2011, 20h-21h30

**Hôtel des Associations, R. Louis-Favre 1, Neuchâtel
(à 3 min de la gare, sur la rue qui mène au centre-ville)**

Introduction et modération : Catherine Loetscher, DDP Neuchâtel

**Débat public et gratuit,
un rafraîchissement sera offert à la fin de la conférence**

Le canton de Vaud a mis sur pied un bureau cantonal de médiation qui s'adresse à tous les patients, qu'ils soient soignés dans un établissement de soins, à domicile, qu'ils soient résidents dans un établissement médico-social (EMS) ou un établissement socio-éducatif, ou bien encore qu'ils soient soignés chez un professionnel de la santé, comme un médecin ou un thérapeute.

Si les patients ont envie d'en savoir plus sur leurs droits, s'ils sont en conflit avec un professionnel ou une institution, ou s'ils ont connaissance de violation de droits du patient ils peuvent contacter le bureau cantonal de médiation qui les informera et organisera, au besoin, une rencontre avec les personnes concernées. Ce service est gratuit.

Ce modèle est-il pertinent pour le canton de Neuchâtel ? Ce dernier n'a actuellement pas de structure semblable, ce qui n'est pas sans poser problème. Nous nous réjouissons d'en parler avec vous lors de la discussion qui suivra la présentation de Mme Thouverez.